

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

MARDI 19 OCTOBRE 2021

18 H 00

ARCENS



# SOMMAIRE

1. Culture
  - a. Travaux d'aménagement de la refonte scénographique de l'École du vent - Reconsultation - Attribution lot 3 : dispositif multimédias - plafond des vents
2. Eau et assainissement
  - a. Marché de travaux de mise en séparatif du système de collecte des eaux usées et renouvellement et renforcement du réseau Fuyard (AEP) - Belsentes - Attribution
  - b. Marché de travaux de construction de la station d'épuration du village de Saint Julien Labrousse - Belsentes - Attribution

---

**Date de la convocation : 13 octobre 2021**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Florent DUMAS, M. Thierry GIROT, M. Yves LE BON, M. Patrick MARCAILLOU, M. Patrick MEYER, M. Roger PERRIN, Mme Monique PINET, Mme Monique ROZNOWSKI

Absent représenté : M. Michel VILLEMAGNE

Excusé : M. Antoine CAVROY

**Le quorum est atteint**

Secrétaire de séance : M. Thierry GIROT

Assistaient également à la séance :

- Cédric MAZOYER, Directeur Général des Services
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Développement économique et transition écologique
- Jérôme REBOULET, Directeur du pôle Services techniques
- Jean-Michel LE CROLLER, Directeur des Ressources Humaines
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Mathilde COGNET, Directrice du pôle Culture

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

## **1. Culture**

### **A- Travaux d'aménagement de la refonte scénographique de l'École du vent - Reconsultation - Attribution lot 3 : dispositif multimédias - plafond des vents**

Mme Monique PINET rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2020 la réalisation de travaux d'aménagement de la refonte scénographique de l'École du vent à St Clément.

Monsieur le Président précise que la consultation a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, en application des dispositions du décret n°2019-259 du 29 mars 2019, relatif au code de la commande publique 2019.

Cinq lots ont été définis :

- Lot 1 : Aménagement scénographique et impression
- Lot 2 : Nids géants
- Lot 3 : Dispositif multimédias : plafond des vents
- Lot 4 : Dispositif multimédia interactif simulateur de vol
- Lot 5 : Production de contenus multimédias.

Suite à l'infructuosité des lots 2, 3, 4 et 5, le Président informe qu'une reconsultation a été lancée pour chacun des lots 2, 3, 4 et 5 (voir arrêté n°126/2021).

La commission d'ouverture des plis propose d'attribuer le marché du lot 3, après négociation, à l'entreprise Nokinomo pour un montant de 25 800 € ht.

Il est proposé au Bureau communautaire de valider la proposition de la commission et d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui a été retenu pour le lot 3.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de la commission et autorise M. le Président à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, pour les travaux d'aménagement de la refonte scénographique de l'École du vent, avec l'entreprise retenue pour le lot 3.**

## **2. Eau et assainissement**

### **A- Marché de travaux de mise en séparatif du système de collecte des eaux usées et renouvellement et renforcement du réseau Fuyard (AEP) - Belsentes - Attribution**

M. Florent DUMAS rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2021 la réalisation de travaux de mise en séparatif du système de collecte des eaux usées et renouvellement et renforcement du réseau Fuyard (AEP) dans le village de Saint Julien Labrousse sur la commune de Belsentes.

Une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, en application des dispositions du décret n°2019-259 du 29 mars 2019, relatif au code de la commande publique 2019.

La commission d'ouverture des plis propose d'attribuer ce marché au Groupement BOUCHARDON SA / CHRISTIAN FAURIE TP pour un montant total de 838 977 € ht.

Il est proposé au Bureau communautaire de valider la proposition de la commission et d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire retenu.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de la commission et autorise M. le Président à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces s'y rattachant, pour la mise en séparatif du système de collecte des eaux usées et renouvellement et renforcement du réseau Fuyard (AEP) dans le village de Saint Julien Labrousse sur la commune de Belsentes, avec l'entreprise retenue.**

### **B- Marché de travaux de construction de la station d'épuration du village de Saint Julien Labrousse - Belsentes - Attribution**

M. Florent DUMAS rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2021 la réalisation de travaux de construction de la station d'épuration du village de Saint Julien Labrousse sur la commune de Belsentes.

Une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, en application des dispositions du décret n°2019-259 du 29 mars 2019, relatif au code de la commande publique 2019.

La commission d'ouverture des plis propose d'attribuer ce marché au Groupement Serpol SA / SARL G. Gerland et Fils, pour un montant après négociation, hors PSE de 171 953,44 € ht.

Il est proposé au Bureau communautaire de valider la proposition de la commission et d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire retenu.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de la commission et autorise M. le Président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces se rattachant, pour le marché de travaux de construction de la station d'épuration du village de Saint Julien Labrousse sur la commune de Belsentes, avec l'entreprise retenue.**

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance à 18h20

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard



